

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

du 25 Mai 2016

Le Mercredi 25 Mai 2016 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués 19 Mai 2016 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, STEFANI-JACOB Sylvie, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, MATARFI Karim, PEREZ Daniel, SANDRIN Chantal, AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, FERRARI Laura, GAY Nicole, RABATEL Thérèse, BURILLON Carole, PELAEZ Louis, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, BOUDOT Christophe, LEBUHOTEL Bruno, DESBOS Eric, BONNIEL CHALIER Pascale, RUNEL Sandrine, RITTER Michel, DELACROIX Pierre, AUZIAS Anne, MORIN André, POURCHER Victoria

Excusés pouvoir : Mmes & MM : TOURAINÉ Jean-Louis, LEFAOU Michel,

Excusés : Mmes & MM : BACHA-HIMEUR Samira, FONDEUR Marie-Odile, ODIARD Patrick, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia,

Absents : Mmes & MM : MICHONNEAU Elsa,

Mairie du 8^{ème} Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 25 mai 2016



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du 8^{ème} arrondissement.



M. LE MAIRE.- Mesdames, messieurs, bonsoir.

Nous allons commencer notre Conseil d'Arrondissement.

Madame POURCHER sera notre secrétaire de séance, je vais lui demander de procéder à l'appel nominal.

(Mme POURCHER procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci Madame. Nous avons le quorum, nous allons commencer l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 avril 2016

M. LE MAIRE.- Avez-vous des demandes de parole, de modification ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce procès-verbal aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

2. Demande présentée par la société « La Corbeille bleue » en vue d'étendre ses activités de transit, regroupement de déchets non dangereux en mélange 17, rue de Fos-sur-Mer, Port Édouard Herriot à Lyon 7^{ème}

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Le groupe Paprec qui existe depuis 1970 travaille dans le milieu du recyclage, notamment à travers l'une de ses filiales « La corbeille bleue » installée sur le site du port Édouard Herriot pour gérer un centre de tri et de valorisation d'une surface de 9 339 mètres carrés. Les déchets traités sur ce site sont classifiés non dangereux.

L'établissement « La Corbeille Bleue » souhaite étendre ses activités de transit et de regroupement de déchets non dangereux en mélange, de déchets d'encombrants et de déchets de chantiers, de déchets inertes et de verre, et par ailleurs au transit de regroupement de tri et de broyage de bois.

Le Conseil Municipal est appelé à formuler son avis sur cette demande avec l'appui des services techniques et les autorités compétentes concernées. Pour information, une enquête publique se déroulera sur les trois arrondissements limitrophes du port Édouard Herriot (2^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème}).

Je vous propose d'émettre un avis favorable à ce dossier en émettant les réserves suivantes :

- de réaliser les aménagements nécessaires afin de limiter les flux thermiques aux limites de la propriété de site ;

- de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour limiter les envols de poussières.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

3. Convention entre la Ville de Lyon et le SYTRAL, relative à la désignation de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de la ligne de tramway T6 Debourg / Hôpitaux Est « Lancement de l'opération 60076001 et affectation d'une partie de l'AP 2015-2, programme 00012 »

M. COHADE.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Par délibération du 9 juillet dernier, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Aménagement des espaces publics ».

Par ailleurs, le SYTRAL dans son PPI, a approuvé la création d'une nouvelle ligne de tramway dans le prolongement de l'actuelle ligne T1, sur l'axe prévu au plan des déplacements qui s'est dénommé « Axe A7 » prévu entre Debourg et les Hôpitaux Est.

Cette opération concerne 7 kilomètres de voirie sur le territoire des villes de Lyon, de Vénissieux et de Bron, prévoyant la réalisation d'un site propre de tramway avec les équipements nécessaires à son fonctionnement, également le réaménagement du domaine public tout au long du tracé.

Pour ce faire, la Ville de Lyon ayant compétence dans un certain nombre de domaines, notamment les questions d'éclairage, de gestion de vidéos, d'espaces verts et de jalonnement sur l'ensemble du linéaire, il est proposé une convention entre la Ville de Lyon et le SYTRAL afin qu'il n'y ait qu'un seul opérateur unique. La convention prévoit cette mise en place de maîtrise d'œuvre unique et le coût des opérations répartis.

Je vous propose d'adopter cette convention entre la Ville de Lyon et le SYTRAL.

M. LE MAIRE.- Merci.

Des demandes de parole sur ce rapport ?

Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Évidemment, l'arrivée du T6 dans l'arrondissement, que ce soit sur le quartier des États-Unis, le quartier de Mermoz et la liaison qui à terme permettra de rejoindre les hôpitaux et à plus long terme La Doua depuis Debourg est bien évidemment une chose intéressante en termes de liaison forte et de transport. Quand un réseau de transport se développe, il faut arriver à passer d'une concentration en étoile à une concentration en couronne et c'est ce que l'on est en train de faire avec T6. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Sans vouloir réécrire l'histoire, je rappellerai qu'il est très dommage que les travaux de mise en place de ce tramway T6 impliquent de casser deux avenues qui ont été très récemment refaites, Henri Barbusse et Mermoz, pour un coût de la collectivité qui est de deux fois 6 M€. Je trouve cela totalement dramatique, en ces époques où l'argent public est de plus en plus compliqué et plus rare, que l'on ait eu un tel manque d'anticipation sur ces deux avenues. L'exemple le plus criant étant quand même l'avenue Henri Barbusse où un couloir de bus avait été fait à la demande du SYTRAL et où, aujourd'hui, le SYTRAL nous explique que ce n'est pas le bon endroit.

Nous serons très vigilants pendant les travaux de mise en place de ce tramway sur les contraintes induites auprès des habitants et des riverains, et notamment, mais je sais que vous avez été saisis de leur demande, au niveau des commerçants, principalement dans le quartier des États-Unis, que ce soit les commerçants sédentaires ayant pignon sur rue, notamment avenue du Professeur Beauvisage, ou les commerçants du marché. Il est vrai que le passage du tramway permettra de mettre un peu d'ordre au marché des États-Unis mais certains commerçants de longue date sont aussi inquiets de l'impact des travaux. Ils ont encore à l'esprit l'impact du tramway T4 et se souviennent que cela n'avait pas été tous les jours facile.

Nous serons vigilants sur ces points et regrettons le manque d'anticipation sur les dépenses de l'avenue Henri Barbusse et de l'avenue Mermoz voici à peine quelques années.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

D'autres demandes de parole ? Monsieur TOURNEBIZE ?

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

M. GUILLAND insiste sur le verre à moitié vide, il est dans son rôle d'opposant. Je crois quand même que, sur cette opération majeure dans le cadre de ce mandat, il convient de souligner que nous avons obtenu gain de cause sur le fait que T6 passe par le 8^{ème} parce qu'un certain nombre d'autres tracés alternatifs pouvaient être envisagés, notamment sur Vénissieux, qui l'auraient éloigné du 8^{ème}. L'objectif de cette ligne est aussi de créer une transversale ouest/est sur le 8^{ème} qui nous faisait cruellement défaut.

C'est bien sûr un projet extrêmement positif.

Pour le reste, il y a toujours dans ce type de projet d'envergure un certain nombre d'interrogations qui se font jour, il y a toujours un certain nombre de loupés éventuellement, mais je crois que, le jour de l'inauguration, nous aurons bien vite oublié tous ces désagréments.

Il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de questions se posent, que l'enquête publique permettra à chacun de s'exprimer sur les différents sujets puisqu'elle s'ouvrira incessamment.

À ce stade, on peut déjà dire que nous avons anticipé un certain nombre de choses. Je parle sous le contrôle de Jean-François AUZAL en tant qu'adjoint chargé du commerce.

S'agissant des interrogations des commerçants de la rue Beauvisage, Mme AUZIAS nous avait déjà posé une question au dernier Conseil d'Arrondissement. Cela fait des mois que nous travaillons sur le sujet avec les commerçants en question. Nous avons déjà obtenu un certain nombre de modifications majeures du SYTRAL s'agissant de l'emplacement de l'un des arrêts et des possibilités de stationnement que nous avons pu doubler au droit des commerces de la rue Beauvisage.

Je rappelle par ailleurs que, s'agissant des commerces de la rue Beauvisage, pour eux, le samedi, ce sera pain béni puisque, aujourd'hui, personne n'y stationne et que, dorénavant, ce ne sera plus le cas.

Sur la question de la relocalisation du marché, nous y travaillons aussi. Nous avons été interpellés lors d'une séance publique du comité d'intérêt local, nous avons apporté des réponses assez claires.

Le fait de considérer que les choses ne sont pas anticipées me paraît un peu exagéré puisque, sur toutes ces questions, nous avons bien évidemment commencé à travailler depuis plusieurs mois et nous n'avons pas attendu que les travaux débutent pour faire ce travail.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ?

Mme TAZDAIT.- Je comprends les remarques de Stéphane et, en même temps, moi qui ai habité durant trente ans pas loin de Moulin à Vent, au Grand Trou, cette ligne est un vrai désenclavement, elle est assez saluée par les gens du site de Debourg aux États-Unis. C'est une vraie respiration au niveau des transports en commun. Nous saluons vivement sa réalisation.

Je disais déjà lors du dernier Conseil d'Arrondissement que l'anticipation n'était pas une vertu en politique, je comprends la complication et la difficulté dans les tracés et les réalisations des transports en commun locaux.

C'est une question qui se pose tout de même pour peut-être dans l'avenir avoir plus de clairvoyance et d'anticipation.

En tous les cas, je sais que, sur le site, c'est vraiment bienvenu.

M. LE MAIRE.- Merci.

D'autres demandes de parole ? (Non)

Comme vous, je regrette vraiment ces deux opérations faites dans l'ancien mandat, que nous allons en partie détruire pour l'arrivée de ce T6 mais, si on suivait votre logique, on se réunirait, on se mettrait à pleurer sur nos erreurs et on n'avancerait pas.

Certes, des erreurs ont été faites, nous pouvons en discuter. C'est peut-être la législation française qui fait que, depuis 30 ou 40 ans, on donne beaucoup trop de pouvoir aux techniciens et chaque fois on en enlève aux élus. C'est le cas typique où tous les élus étaient bien d'accord sur ce qu'ils voulaient faire et, malheureusement, d'autres structures ont fait ce qu'elles voulaient. Nous allons le payer mais nous ferons cette ligne T6.

J'entends souvent critiquer cette ligne T6, comme vous l'avez dit, nous avons un réseau en étoile, nous passons avec des toiles, une voie transversale. Cela va vraiment dans le bon sens pour développer la Métropole.

Excusez-moi du peu, je vous ferai grâce de vous énumérer tous les bus qui sont impactés par cette ligne mais je rappelle quand même qu'elle sera en liaison avec la ligne B et la ligne D du Métro, avec T1 en tramway, T2, T4 et T5. Si c'est une ligne qui vient dans le 8^{ème} arrondissement, qui nous

permet quand même d'aller pratiquement où nous voudrions, je trouve que c'est vraiment très bien pour le 8^{ème} arrondissement.

Je ne voudrais pas que vous ayez des regrets comme je me rappelle à une époque quand on parlait du T4 où certains de vos collègues de votre majorité reprochaient que le T4 passe dans le 8^{ème}. Il fallait le faire passer sur Stalingrad parce qu'on aurait été beaucoup moins impacté et embêté avec les travaux. J'espère que vous n'en êtes pas là.

Puisque nous parlons de travaux, comme ce tramway T6 doit être terminé fin 2018 en travaux, il y aura des essais bien sûr tout début 2019 pour pouvoir être en service vers la fin 2019, les travaux s'étendront sur 7 kilomètres et ces 7 kilomètres seront impactés en même temps. Cela veut dire qu'il y aura quelques difficultés avec un chantier de 7 kilomètres.

Je voulais vous le dire. Ce ne sera pas gai pendant deux ans, mais je pense qu'après nous sommes partis pour des décennies et des décennies et, au moment où tout le monde se réjouit sur la COP21, c'est un bel argument pour aller dans ce sens.

Si personne ne demande la parole, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette belle unanimité.

4. Programmation financière 2016 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Les jardins partagés ont pour objectif de développer du lien dans la proximité au travers d'activités sociales, culturelles ou éducatives dans l'espace public. Elles contribuent par ailleurs à la sauvegarde de la biodiversité des plantes, des fruits, des légumes et des fleurs en favorisant leur connaissance, leur culture et les échanges entre les différents jardiniers.

Ces jardins sont gérés par des associations loi 1901.

Le rapport que je vous propose consiste à donner des subventions à quelques associations dans Lyon et, pour le 8^{ème}, nous sommes concernés par :

- L'Association de gestion des centres sociaux États-Unis et Langlet-Santy qui, dans le cadre d'un projet d'alimentation durable, permet un accompagnement du jardin du Pressensé qui est situé à deux pas, également un travail avec des groupes d'enfants et d'adultes du centre social qui viennent jardiner sur l'espace.

- Le jardin collectif du Pressensé pour l'achat de matériel et pour tout le travail qui est fourni avec les différents partenaires du secteur. Je citerai notamment la résidence Madeleine Caille.

- Le jardin des aromates, le tout dernier jardin qui vient d'être créé sur le quartier du Grand Trou.

- Une subvention à la régie de quartier Euréqua qui anime le jardin du Pré Santy. Nous pourrions citer également le Passe Jardins pour son animation et son expertise du réseau des jardins.

Je vous demande de bien vouloir adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

5. Programmation financière 2016 au titre de la Politique de la Ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Autorisation de signature d'un marché de services d'études, de recherches et de développement, en application de l'article 14-3° de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Encore un dossier Politique de la Ville sur le volet du lien social et de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP).

Nous avons récemment approuvé les conventions territoriales en formalisant les objectifs de solidarité et de réduction des inégalités territoriales sur Lyon. Elle s'inscrit dans le cadre du contrat de ville 2015-2020.

Les engagements inscrits dans la convention 2015-2020 traduisent la volonté réaffirmée et renforcée de mobiliser l'ensemble des politiques publiques en capacité de faire converger leurs ressources et moyens au bénéfice des actions développées dans les quartiers de la géographie prioritaire.

La programmation financière 2016 au titre de la Politique de la Ville s'inscrit dans un contexte de contrainte sur les finances publiques, accentué par la diminution des dotations de la Région au titre de la Politique de la Ville.

Par conséquent, les crédits Politique de la Ville qui viennent en complément du droit commun ont nécessité d'être légèrement augmentés.

Au-delà des actions inscrites dans les programmations financières des dispositifs thématiques et dans les conventions-cadres renouvelées pour la même période avec les centres sociaux,

les maisons de l'enfance et les MJC, les crédits spécifiques du contrat de ville permettent de financer des actions complémentaires d'accompagnement à la mise en œuvre de projets de territoire.

Ces actions s'intègrent autour de quatre axes :

- l'amélioration de la vie quotidienne des habitants ;
- le renforcement du lien social en luttant contre l'isolement des publics les plus fragiles ;
- la valorisation des quartiers et de leurs habitants ;
- l'insertion sociale des personnes.

Pour le 8^{ème}, nous sommes concernés principalement par deux actions : une action portée par le centre social Mermoz de lutte contre l'isolement des seniors et une action du centre de formation des États-Unis pour son pôle linguistique de proximité.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie de bien vouloir adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ?

Monsieur BOUDOT ?

M. BOUDOT.- Monsieur le Maire,

Nous émettrons un vote favorable à ce rapport pour le 8^{ème} arrondissement, je réserve un autre vote pour le Conseil Municipal, mais c'est autre chose. Ce n'est pas un blanc-seing pour la Politique de la Ville mais, pour les deux dossiers du 8^{ème} arrondissement, nous sommes favorables.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole sur ce dossier ? (Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

6. Attribution de subventions à 6 associations dans le cadre du fonds d'initiatives locales au titre du contrat de ville

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le fonds d'initiatives locales est destiné à favoriser les projets initiés par les habitants en permettant de lever un soutien financier dans le cadre du contrat de ville 2015-2020.

Le dispositif FIL vise ainsi à dynamiser le vivre-ensemble, la solidarité et le lien social dans les quartiers prioritaires en soutenant des projets collectifs animant la vie locale et favorisant l'implication des habitants dans une démarche collective et solidaire.

Pour bénéficier de ce type de fonds, il faut avoir une dimension collective qui permet d'améliorer l'animation de la vie locale, de créer une dynamique de rencontre, elle doit se dérouler dans les quartiers prioritaires en direction des habitants et permettre de développer des synergies avec les associations, les réseaux locaux.

Cela s'inscrit dans un partenariat sur le territoire.

Pour le 8^{ème} arrondissement, nous sommes concernés par trois projets :

- Un porté par l'association Musique au Cœur qui a organisé en février dernier le concert du 8^{ème}.

- Un porté par l'association Giono qui a permis la création d'une fresque sur le mur d'enceinte de l'école Giono.

- Un projet porté par la Maison des Passages en accompagnement de trois jeunes adolescentes pour un projet de théâtre intergénérationnel avec les enfants du centre social et les personnes âgées de la maison de retraite du secteur.

C'est un beau projet qui s'est fait, nous en avons eu la restitution récemment.

Je vous propose de bien vouloir adopter ces subventions à ces différents groupes.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

7. Attribution d'une subvention de fonctionnement à des associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA pour un montant global de 125 000 euros - Approbation de conventions avec l'Association After Effects et Les Clés de la Lune

Mme STEFANI-JACOB.- Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, chers collègues,

Il s'agit aujourd'hui d'attribuer, dans le cadre du fonds d'intervention musiques actuelles, une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2016.

Il a été présenté 31 dossiers d'association. Pour le 8^{ème} arrondissement, il n'y en a qu'un qui concerne l'association Totaal Rez qui développe depuis 2008 un projet artistique autour de la scène Bass Music, courant musical issu des musiques électroniques.

Ils ont deux pôles d'activité : production et organisation d'événements, management et organisation en France de tournées d'artistes visuels.

Ils avaient organisé la saison dernière 154 événements dont 46 soirées-concerts et 108 dates de Vijing (la pratique artistique du vidéo jockey). La moitié a été produite à Lyon et sur la Métropole.

Nous proposons une subvention de 2 000 € à cette association.

En raison de l'intérêt que présentent ces activités qui permettent de sensibiliser de plus en plus le public lyonnais aux musiques actuelles, je vous propose d'allouer cette subvention.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

8. Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles et écoles de musique pour un montant global de 226 800 euros - Enveloppe « Casino », « Fonds d'intervention Culturelle (FIC) et « Fonctionnement école de musique » - Participation financière du Grand Casino de Lyon - Groupe Partouche à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions

Mme STEFANI-JACOB.- Je vous rappelle, comme chaque année, que le Grand Casino de Lyon a décidé de soutenir le développement de la politique culturelle de la ville de Lyon, plus particulièrement dans le domaine de la musique.

Dans ce cadre, et pour l'exercice 2016, il met à la disposition de la Ville, par convention, une somme de 200 000 € dont 180 000 € sont votés aujourd'hui.

Je vous rappelle que, pour le 8^{ème} arrondissement, sont concernées deux associations :

- L'école de musique Guy Candeloro que tout le monde connaît bien puisqu'elle est très active sur notre arrondissement, pour une subvention de 3 000 €.

- L'ULMG (Union Musicale Lyon Guillotière), pour une subvention de 2 500 €.

En raison de l'intérêt de ces aides, je vous propose d'adopter cette convention.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

Madame BONNIEL CHALIER

Mme BONNIEL CHALIER.- Pour le Vijing, c'est une pratique qui consiste à allier les rythmes de la musique avec de la projection d'images. Cela donne un spectacle numérique de projection d'images en même temps qu'est jouée la musique.

Ce n'est pas tellement pour ramener ma science mais pour dire qu'il y a un enjeu pour un certain nombre de jeunes à travailler la dimension spectacle vivant en même temps que l'utilisation des pratiques numériques, ce qu'ils font avec énormément d'aisance contrairement à nos générations. Il

y a là un travail qui est assez remarquable, sur lequel Lyon est assez remarquée. Nous faisons bien de soutenir ce projet.

Mme STEFANI-JACOB.- Merci.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces précisions. Vous avez bien fait de nous le dire.

D'autres demandes de parole ? (Non)

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

9. Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions-types

Mme STEFANI-JACOB.- Ce rapport a pour objet le soutien de deux projets festifs et, pour notre arrondissement, il s'agit du projet de la SELGT, en l'occurrence la Fête du Vent qui aura lieu le 4 juin prochain.

Le budget global de l'événement est de 8 500 €, la Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 1 000 €. La mairie du 8^{ème} le soutient d'ailleurs à la même hauteur.

Je vous propose d'adopter ladite convention.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

10. Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association OPLA pour l'organisation du festival de musique « Ça fait ZiZir », du 9 au 11 septembre 2016, à Monplaisir dans le 8^{ème} arrondissement

Mme STEFANI-JACOB.- L'association OPLA sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon pour l'organisation du festival qui aura lieu au mois de septembre cette année, sur la place Ambroise Courtois comme à l'habitude.

Cette année, c'est leur 10^{ème} édition et ils souhaitent toujours attirer les habitants du quartier, un public étudiant et de jeunes actifs afin de favoriser des rencontres entre artistes et entre les artistes et le public.

L'association souhaite dynamiser la scène locale en apportant une visibilité à des artistes locaux ou régionaux et faciliter l'accès à la culture, la démocratisation de par la gratuité de la programmation, le lien avec des projets, des structures, des initiatives citoyennes locales entre autres.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de cette association, nous vous proposons d'allouer une subvention de 4 000 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Sur le festival « Ca fait ZiZir » qui se tient place Ambroise Courtois depuis de nombreuses années maintenant, nous avons eu dans les années précédentes quelques soucis de coexistence avec les riverains qui ont, à ma connaissance, plutôt été bien gérés l'année dernière. Le dispositif qui avait été mis en place l'année dernière sera-t-il reconduit cette année et peut-on d'ores et déjà rassurer les riverains ?

Mme STEFANI-JACOB.- Ne vous inquiétez pas, je le fais moi-même. Nous avons tout cadré et, cette année, ce sera pareil.

C'est leur 10^{ème} édition, les étudiants qui avaient démarré ce projet ne sont plus étudiants dix ans plus tard et je crois qu'ils ont envie peut-être de faire d'autres choses. L'année prochaine, cela ne sera peut-être plus « ZiZir » mais quelque chose de différent.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- Je rappelle le travail qui a été mené par l'association en liaison avec le conseil de quartier de Monplaisir. L'année dernière, ils sont venus en plénière du conseil de quartier rencontrer les habitants pour entendre aussi un certain nombre de réserves portées non pas forcément par les organisateurs de la manifestation mais plutôt le public qui venait autour de la manifestation, qui avait pu poser quelques difficultés les années précédentes.

Une programmation plus grand public a été mise en œuvre l'année dernière qui va plutôt dans le bon sens.

Par ailleurs, dans un arrondissement qui a des universités, des grandes écoles, un public étudiant assez important, avoir des événements qui s'adressent aux jeunes et à cette population importante qui fait vivre notre arrondissement va dans le bon sens, mais il faut que ce soit compatible avec la vie des riverains et à proximité.

Il faut remercier l'association et Mme STEFANI-JACOB qui ont mené ce travail en faveur de cet événement de quartier.

Mme STEFANI-JACOB.- On ne voit souvent que la partie immergée du projet que sont les concerts effectivement, qui sont sujets à plus de nuisances, mais c'est un festival pluridisciplinaire avec des activités tout l'après-midi pour les enfants, les boulistes sont présents, toutes les associations sont présentes sur les journées. C'est un festival très riche et très dense.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole sur ce dossier ? (Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

11. Programmation « Tout l'monde dehors ! » 2016 - Approbation de conventions-types

Mme STEFANI-JACOB.- Nous avons travaillé depuis le mois de novembre dernier. Les temps forts de cette programmation seront la fête de la musique qui se tiendra le 21 juin comme à l'habitude, le bal du 14 juillet, les projets autour de l'Euro bien entendu et aussi des mercredis, une nouveauté cette année pour les spectateurs en herbe, c'est-à-dire des animations pour les enfants.

Pour le 8^{ème} arrondissement, nous avons essayé de varier les lieux et les animations :

- Le comité des fêtes de Monplaisir avec « Monplaisir fête vos jeux », le repas de quartier, le vide-grenier, les animations habituelles, le 18 juin.

- Le festival Acordanse début juillet avec deux soirées consacrées à la danse contemporaine.

- Guignol.

- Affrontement musical.

- « Architecture percutée », concert participatif de percussions aux États-Unis avec la présence de Najib GUERFI. Cela risque d'être très intéressant.

- Des initiations aux danses latines, tango, on dansera beaucoup sur la place Ambroise Courtois et sur la place du 8 mai 1945.

- Un concert de blues autour de Brassens au Clos Layat.

- Roméo(s) et Juliette(s) par la compagnie « Et si c'était vrai » qui est actuellement sur le nouveau théâtre du 8^{ème}, qui fait une semaine autour de Shakespeare.

- La compagnie Skaraphone qui fera une lecture théâtrale et musicale avec quartet sur le Clos Layat.

- Cithéâtre « Divagations végétales » au jardin de l'institut Lumière.

Je pense qu'il y en aura pour tous les goûts. Ceci nous amène à un montant de 14 020 € pour notre arrondissement.

Je vous propose d'approuver cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Madame AUZIAS ?

Mme AUZIAS.- C'est vrai que vous essayez d'animer davantage l'arrondissement mais je constate quand même que des tas de quartiers ne sont absolument pas animés, cela va du quartier Laënnec en passant par le quartier du boulevard Ambroise Paré, Langlet-Santy, la place Général André qui n'est absolument pas animée.

Vous faites beaucoup de choses mais six animations de plusieurs jours se font à Monplaisir, trois au Clos Layat, n'auriez-vous pas pu faire certaines animations certains jours dans les autres quartiers pour les animer davantage ? Ce n'est peut-être pas évident de tout déménager mais c'est quand même dommage.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes d'intervention ? (Non)

Madame STEFANI-JACOB ?

Mme STEFANI-JACOB.- Des projets sont tenus par des associations. À Monplaisir, c'est le comité des fêtes. Pour Acordanse, c'est la MJC Laënnec Mermoz. Les associations de danse choisissent les lieux où elles peuvent faire leurs animations, en particulier là où elles peuvent avoir de l'espace pour pouvoir danser. Je les ai un peu traînées cette année sur la place du 8 mai 1945. Je leur propose toujours d'aller regarder place du Général André ou même place Belleville mais, parfois, le terrain ne convient pas à ce qu'elles souhaitent faire.

Il est un peu compliqué d'arriver à tout faire mais je ne désespère pas que l'on trouve d'autres solutions l'année prochaine.

M. LE MAIRE.- Madame BONNIEL CHALIER ?

Mme BONNIEL CHALIER.- Sur cette organisation, je ne doute pas que notre adjointe essaie d'orienter les choses par rapport aux propositions artistiques qui lui sont faites ou aux propositions associatives et c'est toujours compliqué. Avec des montants de 15 000 €, de 12 000 € ou de 14 000 €, c'est d'ailleurs assez équitablement réparti dans tous les arrondissements de Lyon, ce sont les mêmes sommes sur tous les arrondissements. En dessous d'un certain seuil, les équipes artistiques et culturelles ne peuvent pas intervenir correctement.

La seule solution serait d'augmenter le budget global, pas seulement celui du 8^{ème}, et d'avoir une programmation d'été mieux dotée. Les montants sont chaque fois assez faibles, c'est la tradition sur cet événement. Ce sont des montants de 1 000 € qui permettent à peine de payer les cachets, on ne peut guère aller au-dessous si on veut soutenir les équipes artistiques.

On pourrait faire plus. Il serait extrêmement intéressant sur le plan culturel et social de défendre davantage cet événement puisqu'il vient au moment de l'été donner la possibilité à des personnes dans les quartiers de participer à des temps artistiques.

Je rappelle que nous sommes sur une programmation de 230 000 € et que le budget de la culture avoisine 110 M€ appuyé sur les institutions.

Je peux comprendre que, dans un contexte de rareté des subventions publiques, on n'augmente pas les budgets, mais c'est un vrai problème d'orientation de politique culturelle : est-ce qu'on se donne les moyens de toucher les gens là où ils sont, dans leur quartier, dans les endroits qu'ils traversent, où ils vivent, l'été, quand ils sont un peu disponibles et prêts à sortir ? Nous avons cette possibilité de le faire. Je pense que les arrondissements ont très envie de le faire. Ils sont toujours très friands de travailler sur cette programmation d'été parce qu'ils se sentent au plus près et c'est assez consensuel de droite comme de gauche.

Je trouve pour ma part dommage que l'on ne mette pas plus de moyens sur cette programmation qui est sans doute, pour certains des habitants de notre arrondissement et de pleins d'arrondissements, l'un des rares moments où ils participent à un événement artistique parce que c'est gratuit, près de chez eux et c'est plus facile d'accès.

Voilà le petit regret pour dire que c'est bien mais que ce serait super si c'était encore mieux.

(Brouhaha)

M. LE MAIRE.- C'est bien mais si c'était encore mieux, ce serait mieux !

D'autres demandes de parole ? Monsieur BOUDOT ?

M. BOUDOT.- Mme BONNIEL CHALIER a raison. Elle met le doigt sur le saupoudrage culturel qui est tout à fait récurrent avec vous et avec la gauche au pouvoir. On saupoudre, on met des petites sommes un peu partout pour tous les événements. Je crois qu'aujourd'hui il faut avoir

une vraie politique culturelle cohérente, mettre de l'argent là où il faut et avoir le courage de l'enlever lorsqu'il le faut aussi.

Je rappellerai que Monsieur le Maire de Lyon a quand même souvent rappelé que les subventions allaient baisser, même au niveau culturel, mais je suis assez d'accord avec Mme BONNIEL CHALIER, il faut absolument cesser ce saupoudrage culturel qui ne rime à rien.

(Brouhaha)

Mme BONNIEL CHALIER.- Sauf que je n'ai pas du tout dit cela, Monsieur le Conseiller, mais exactement le contraire. Je veux bien que vous me donniez raison, bien que cela ne me flatte pas du tout, mais j'ai dit tout à fait le contraire.

Je pense qu'il y a des équipes artistiques qui, avec des budgets, l'été, peuvent arriver à jouer et être au plus près de nos habitants, de nos quartiers, des places, des endroits traversés quotidiennement, c'est tout à fait l'esprit de « Tout l'monde dehors » qui est respecté depuis sa création en 2002. Je pense que tout le monde est plutôt d'accord avec cela.

Ce dont je parle, ce n'est pas de faire moins mais de faire plus, c'est d'avoir la possibilité de programmer dans les quartiers où jusque-là on ne peut pas le faire parce qu'on n'a pas assez de budget pour le faire et que l'on pourrait inciter des équipes artistiques à le faire si on leur trouvait un budget supplémentaire.

Je faisais un ratio entre le pourcentage que représente « Tout l'monde dehors », c'est-à-dire la programmation d'été, et le budget global de la culture dont je me réjouis à Lyon. Je ne dis pas qu'il faut faire moins mais que c'est une question de rééquilibrage et que l'on pourrait très probablement faire quelque chose à côté de ma rue dans le quartier Laënnec que vous citiez tout à l'heure, Madame, si l'on avait la possibilité d'avoir des budgets supplémentaires.

Au-dessous de 1 000 € ou 2 000 €, je ne vois pas comment on soutient des équipes artistiques. C'est une question de budget global mais, sur l'ingénierie et la façon de faire, je trouve cela très bien, contrairement à ce que vous dites.

M. BOUDOT.- J'avais bien sûr compris ce qu'avait dit Mme BONNIEL CHALIER qui vient de confirmer ce saupoudrage culturel qui, pour moi, n'a aucun sens.

M. LE MAIRE.- Nous soutenons surtout les associations qui se bougent un peu.

Si plus personne ne demande de parole, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Mme STEFANI-JACOB.- J'ai parlé de la fête de la musique, nous la faisons sur tous les quartiers, sur toutes les places du 8^{ème} arrondissement. Place du Général André, nous l'avons mise au point avec le conseil de quartier cette semaine. Cela bougera.

12. Programmation financière 2016 au titre du volet culture de la Politique de la Ville

Mme STEFANI-JACOB.- Pour la Ville de Lyon, la programmation pour l'année 2016 s'inscrit dans le contexte d'un mandat avec des contraintes fortes qui nécessitent d'établir des priorités. Malgré tout, le souhait de la Ville est de maintenir un effort important pour soutenir des projets contribuant aux quartiers les plus en difficulté de notre ville.

La cohésion sociale et urbaine constitue, en effet, un facteur déterminant pour le développement équilibré et l'attractivité de la ville et de l'agglomération.

Bien entendu, le développement culturel trouve pleinement sa place dans la mise en œuvre de cette Politique de la Ville à Lyon dont il constitue l'un des principaux axes d'intervention, tant sur le plan de la géographie prioritaire que sur celui d'une approche thématique qu'il propose de mettre en valeur.

Sur l'appel à projets 2016, dans les tableaux qui sont présentés, ont été retenus :

- des projets qui contribuent principalement à la réalisation de projets culturels des territoires prioritaires ou en veille active ;
- la prise en compte des grands principes d'action ;
- l'amélioration de la participation citoyenne ;
- la promotion et l'action pour l'égalité, la lutte contre les discriminations et la prise en compte des diversités ;
- le partage d'informations et de connaissances.

Nous avons différentes actions sur le 8^{ème} :

- Lyon Bondy Blog qui fera une école du blog, activités liées au métier du journalisme.
- Le théâtre du Grabuge qui continue son travail sur le quartier de Mermoz avec le Labo théâtre.
- La Maison des Passages sur l'interculturel qui poursuit les « Positifs Café » avec les habitants de Langlet-Santy et de Mermoz.
- Le festival Acordanse sur la MJC Mermoz.

- La résidence Danse pour le quartier Langlet-Santy et Mermoz qui permet d'accompagner les habitants avec une compagnie de danse.

- Le travail de la compagnie « Et si c'était vrai » sur les États-Unis avec l'action « Le monde entier est un théâtre », résidence de création/immersion sur Shakespeare dans le quartier des États-Unis.

- Les États en fête, « La soirée éclatante aux États », celle du 13 juillet, soutenue fortement par la Ville et par la Mairie du 8^{ème} arrondissement.

- Le Bloffique Théâtre pour le quartier Moulin à Vent, qui travaille sur un projet culturel autour de la correspondance et en mobilisant des groupes d'habitants.

Pour le 8^{ème} arrondissement, le total est de 84 000 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, de les accepter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

13. EI 08018 Maison de la Danse - 12, avenue Jean Mermoz à Lyon 8^{ème} - Travaux de conservation du patrimoine 2015-2020 - Lancement de l'opération 08018707 et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 20005 Conservation du patrimoine Bâti Culturel

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

En juillet 2015, nous avons approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprenait notamment un projet de conservation du patrimoine concernant la Maison de la Danse. La Maison de la Danse est dans le 8^{ème} et bien dans le 8^{ème}, elle reste dans le 8^{ème}.

Au sein de ce programme, une enveloppe de 500 000 € a été prévue pour effectuer un certain nombre de travaux nécessaires à la conservation et l'aménagement du bâtiment. Sont donc prévus dès cet été la réfection de l'étanchéité de la toiture et l'aménagement de bureaux et de salles de réunion suite à la transformation de l'ancien logement de gardien.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir voter ces dispositions avec l'échéancier suivant : 400 000 € sur l'année 2016 et 100 000 € sur l'exercice 2017.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur BOUDOT ?

M. BOUDOT.- Monsieur le Maire, merci beaucoup.

Nous voterons évidemment ce rapport. Une petite observation : Gérard COLLOMB s'est fait élire avec cette idée de transférer la Maison de la Danse à Confluence alors qu'il savait très bien que ce n'était pas possible. On se fait toujours élire avec de fausses promesses et cela en est une. Aujourd'hui, on voit très bien que, ce projet étant abandonné, on doit voter de telles choses dans le 8^{ème} arrondissement. Nous l'avions dit déjà avant la campagne et pendant la campagne.

M. LE MAIRE.- Il n'y a jamais de fausses promesses, il n'y a que des promesses en attente parfois et, que vous le vouliez ou non, il y a eu des discours à l'époque. Aujourd'hui, la danse est un art qui se développe bien et notamment dans notre ville.

Je me répète, je l'ai dit plusieurs fois : la Maison de la Danse est dans le 8^{ème}, dans le bâtiment juste derrière nous. Nous avons 1 240 places, nous ne pouvons pas faire plus. Avec le développement et la qualité des programmes qui sont présentés, il faudrait 1 000 places de plus. Nous ne pouvons pas les mettre derrière.

Aussi, pour présenter des spectacles un peu plus conséquents, il nous faudrait une scène plus grande. On ne peut pas faire une scène plus grande dans le bâtiment existant.

Pour jouer un vrai rôle pour ces spectacles de danse, il faudrait une fosse d'orchestre, nous n'avons pas la place de mettre une fosse d'orchestre.

Certes, nous sommes dans des périodes où l'argent public se raréfie et se cache un peu mais si l'on veut développer vraiment la danse à Lyon, ce qui est important, ce n'est pas ce que cela coûte, c'est ce que cela rapporte. J'ai travaillé toute ma vie dans le privé, je reste persuadé que si on peut mettre des sommes importantes qui rapportent, c'est intéressant.

La danse à Lyon, comme elle a été développée par Guy DARMET et Dominique HERVIEU, fait que nous arrivons à un niveau vraiment plus que national, au moins européen. C'est un atout très important pour la ville de Lyon et si, demain, meilleure fortune arrivait, il faudrait développer cet art dans notre ville.

Madame TAZDAIT ?

Mme TAZDAIT.- Monsieur le Maire, merci.

Vous avez pratiquement déjà répondu à mes questions mais c'est très bien, nous sommes d'accord. Mon groupe UDI et moi-même avons défendu cette Maison de la Danse, mais ancrée chez nous dans le 8^{ème}, bien que son rayonnement aille au-delà de Lyon et peut-être de France.

Je suis contente que maintenant, concrètement, on valide le fait qu'elle ne bougera pas du 8^{ème}, et j'espère pour longtemps parce que cela fait partie des éléments structurants de la culture dans

notre arrondissement. Je crois qu'il était important que nous nous battions pour son maintien dans ce territoire.

M. LE MAIRE.- Vous avez raison mais il ne faut jamais jouer au tennis avec une raquette de ping-pong.

D'autres demandes de parole ?

M. GUILLAND.- Je pense que ce débat mérite un peu plus de sérénité. Cela avait été l'un des sujets d'affrontement de la campagne et je faisais partie de ceux qui s'étaient fortement opposés à ce que cette Maison de la Danse quitte le 8^{ème}, pour deux raisons : la première culturelle car il est important que les équipements culturels puissent être concentrés ailleurs que dans l'hyper centre lyonnais. La deuxième, vous avez avancé quelques nécessités indispensables pour pérenniser et accentuer la place de la danse à Lyon, la Maison de la Danse à Lyon est une institution aujourd'hui mondialement reconnue, on ne peut que se réjouir qu'elle soit dans le 8^{ème}.

Vous me permettez de ne pas être totalement d'accord avec ce que vous avez dit, ce n'est pas une salle si grande que souhaitait Mme HERVIEU car, au-delà des salles de 1 300 places, les danseurs n'ont plus la perception du public et ne souhaitent pas danser dans de trop grandes salles.

Au problème de fosse d'orchestre que vous évoquez, on peut ajouter celui du parking que vous n'avez pas évoqué, ce sont des problèmes que vous dites absolument insolubles. J'ai demandé plusieurs fois depuis dix ans que nous parlons de cette Maison de la Danse, de son agrandissement ou de son déplacement, que des personnes compétentes dans ce domaine de bâtiment nous produisent une réelle étude sur la non-faisabilité de ces modifications.

Je suis certain qu'elle n'existe pas aujourd'hui puisque le rapport sur lequel vous vous appuyiez lors du mandat précédent pour dire qu'il fallait construire à Confluence évacuait en une page la possibilité d'agrandir cette Maison de la Danse. Je ne pense pas qu'en une page on puisse sérieusement et techniquement évacuer la possibilité d'une extension et d'une rénovation.

J'ai eu la possibilité de visiter ce bâtiment, il y a effectivement des contraintes très fortes. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage et je pense que c'est un peu ce que vous faites depuis des années.

C'est encore plus dommageable en ces temps de budget contraint. Vous venez de nous dire qu'il fallait espérer que votre promesse puisse être tenue dans les vingt ans qui viennent, connaissant nos budgets aujourd'hui et la contrainte budgétaire qui se profile à terme, j'ai peur que ce ne soit pas possible, ou que ce soit possible au prix de gros efforts par ailleurs.

Il serait intéressant que l'on dépense 50 000 € ou 100 000 € pour avoir une réelle étude, un réel cahier des charges, savoir ce qu'il est possible de faire et ce qu'il est impossible de faire. Il serait très intéressant que nous puissions sereinement discuter de ce dossier, savoir s'il vaut mieux l'agrandir ou travailler demain sur un autre projet.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? (Non)

Je ne vous ai jamais dit qu'elle pouvait se situer ailleurs que dans le 8^{ème}. Pour moi, ce qui importe, c'est qu'elle reste dans la Métropole. Cette maison peut être faite à Vénissieux ou à Caluire demain, si cela développe la danse dans la Métropole, je crois que c'est un atout extraordinaire.

Après, tout le monde a le droit de jouer petit bras, cela existe, mais excusez-moi, à mon avis, on devrait tous avoir déjà à l'esprit la Métropole aujourd'hui.

Monsieur GUILLAND, vous voulez les enterrer un peu plus ?

M. GUILLAND.- Je vous rejoins complètement, c'est vous qui êtes en train de vous enterrer. Il faut que la danse reste dans la Métropole, j'en suis tout à fait d'accord, si cela peut-être dans le 8^{ème}, tout le monde autour de cette table en sera ravi à part vous manifestement.

Entre un projet où tout le monde peut rêver pendant une campagne électorale à 100 M€ et dont tout le monde sait qu'il ne se fera jamais et un projet à 25 M€ ou 30 M€, faudrait-il que l'étude que je viens de demander officiellement puisse être faite, le petit projet fera moins rêver que celui à 100 M€ mais il se fera. Cela s'appelle de la Real Politique et c'est malheureusement quelque chose qui, en période électorale, échappe à beaucoup.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? (Non)

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

14. Lyon 8^{ème} - Église Saint-Maurice - Rénovation des installations thermiques - 9, rue Saint Maurice - Opération n°08046017 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-5, Programme n°20020

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Après la Maison de la Danse, l'église Saint-Maurice et ses problèmes de chaufferie. Cette chaufferie comporte un générateur au fuel et il semblerait que le dispositif fonctionne assez mal et ne permette pas de distribuer l'air chaud correctement dans l'ensemble. En d'autres termes, si les voies du seigneur sont impénétrables, l'air froid pénètre les lieux et les fidèles.

Il nous est proposé de changer cette chaufferie au fuel par un générateur au gaz pour la modique somme de 250 000 €, ce qui sera réalisé sur les deux années qui viennent : 210 000 € en 2016 et 31 000 € sur 2017.

Par ailleurs, il y a eu une chute d'éléments de plafond à l'intérieur de l'église. Sous le contrôle de Mme GAY qui m'a donné ces éléments, je suis en mesure de vous dire qu'actuellement la direction générale des travaux est intervenue sur la consolidation de la charpente, dépose et repose de deux faux plafonds, l'installation d'un éclairage et les travaux de couverture suite à l'infiltration d'eau sur la toiture de l'église.

Ces travaux qui ont commencé début mai devraient se terminer dans le courant du mois de juin. Le bureau de contrôle sera mandaté in fine pour convenir de la réouverture de l'église.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?

Monsieur BOUDOT ?

M. BOUDOT.- Je voudrais remercier Mme GAY pour le fait qu'elle s'occupe très bien de nos églises à Lyon. Mon groupe la remercie pour tous les travaux qu'il faut y faire.

Mme GAY.- Nous avons à notre actif 27 églises qui sont propriété de la Ville, nous devons être attentifs au clos, au couvert et, bien entendu, aux questions de sécurité et d'accessibilité. C'est quelque chose d'assez important, cela me tient beaucoup à cœur. Avec mon collègue Jean-Dominique DURAND, je crois que nous sommes très attentifs à ces lieux.

(Brouhaha – Rires)

M. LE MAIRE.- Merci. L'église de Monplaisir est la seule église du 8^{ème} arrondissement qui appartienne à la Ville. Toutes les autres ont été construites après 1905, elles appartiennent à l'évêché.

S'il n'y a plus de demandes de parole sur ce dossier, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

15. **Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre 2016-2021 entre la Ville de Lyon et l'Association « Ethic Étapes - Centre International de Séjour de Lyon »**
16. **Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public d'un bâtiment communal situé 103, boulevard des États-Unis à Lyon 8^{ème}, au profit du Centre International de Séjour de Lyon (CISL)**

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, si vous le voulez bien, j'en profiterai pour présenter les deux rapports de manière conjointe puisque les deux ont sensiblement le même objet, il s'agit du Centre international de séjour.

Le premier de ces deux rapports consiste à conclure une convention-cadre avec l'association Ethic Étapes CISL qui est l'association de gestion de l'établissement du boulevard des États-Unis.

Cette convention fixe un certain nombre d'objectifs à l'association. Je ne vais pas refaire tout le détail, vous avez le rapport sous les yeux.

Cette convention est donc conclue pour une durée de 5 ans.

Le second rapport vise de manière beaucoup plus matérielle à renouveler une convention de mise à disposition des locaux pour une durée de 5 ans en faveur du CISL. Il convient quand même de noter dans cette deuxième convention que le CISL sera conduit à verser une participation pour les activités à caractère commercial qu'il exerce, notamment la restauration.

Il est donc tenu de fixer une participation qui s'élève à 30 000 €, qui est relativement modique puisque la valorisation locative annuelle des locaux est estimée à 385 000 €. C'est donc un effort important de la Ville de Lyon en faveur de cet organisme si essentiel.

Si vous en êtes d'accord, je vous demanderai donc de bien vouloir approuver ces deux rapports, l'un après l'autre.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ces deux rapports ? (Non)

Je mets le premier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Je mets le deuxième aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

17. Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'animation, le suivi et l'évaluation des relogements dans le cadre des opérations de renouvellement urbain engagées sur le territoire de la ville de Lyon - Approbation d'une convention de participation financière avec la Métropole de Lyon

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce dossier concerne la convention d'une participation financière entre la Métropole et la Ville de Lyon relative à la mission d'assistance de maîtrise d'ouvrage pour l'animation, le suivi et l'évaluation du programme de relogement.

Cette participation s'inscrit, en effet, dans le cadre du renouvellement urbain engagé par la Ville de Lyon depuis 2003.

Comme vous le savez, la Ville de Lyon poursuit ses opérations de renouvellement urbain, notamment dans le secteur de La Duchère dans le 9^{ème} arrondissement et Mermoz Sud pour notre arrondissement, ce qui nécessite évidemment la continuité de partenariat et des processus de relogement opérationnel déjà engagés dans la première phase.

Afin de mener à bien cette deuxième phase du relogement opérationnel, la Ville de Lyon a procédé à la passation d'un marché à procédure adaptée ayant pour objet une assistance à maîtrise d'ouvrage qui se verra confier trois missions essentielles, à savoir :

- l'assistance au suivi et à la coordination des relogements ;
- l'animation des instances partenariales ;
- l'évaluation et cohérence globale du relogement à l'échelle des quartiers, des arrondissements et de la ville.

Cette prestation qui se déroulera sur une période de deux ans a pour action principale ces deux opérations, la Sauvegarde à La Duchère et le projet urbain de Mermoz Sud. Le coût total de cette prestation est de 70 000 € pour les deux ans et pour les deux sites cofinancés ainsi :

- 19 375 € pour la Ville de Lyon
- 19 375 € pour la Métropole
- 31 250 pour l'ANRU

Sur notre arrondissement, nous sommes principalement concernés par le patrimoine de Grand Lyon Habitat avec la démolition du bâtiment I (88 logements) et de deux locaux d'activité dont une agence postale située aux 11 et 11 bis, place Latarjet.

Ce programme conduit également à la démolition partielle du bâtiment O (32 logements) situé aux 9, 11, 13 et 15 rue Gaston Cotte. La caractéristique d'occupation de ce bâtiment est une occupation par des personnes âgées principalement, de plus de 75 ans et de plus de 65 ans, et de ménages occupant le logement de longue date, ce qui démontre la nécessité de cette assistance à maîtrise d'ouvrage afin de respecter l'aspect qualitatif de ce programme de relogement.

Afin de contribuer à la revalorisation du patrimoine public et du parc privé par une diversification de l'offre et une mixité urbaine, je vous propose d'adopter ces décisions. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ?

Monsieur TOURNEBIZE ?

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire,

Je crois que nous pouvons passer quelques instants sur ce dossier. On a parlé du tramway tout à l'heure, la rénovation de Mermoz Sud est probablement l'un des projets les plus importants de ce mandat.

Je voulais insister sur le fait qu'il s'inscrit dans la continuité de ce que nous avons déjà entamé sur Mermoz Nord, de ce qu'il est susceptible de mettre en œuvre sur le quartier des États-Unis, même si ce sera très progressif. On ne sera pas du tout dans le cadre de l'ANRU. On voit déjà aujourd'hui le renouvellement urbain de Mermoz Nord se dessiner de manière très nette, il sera terminé probablement à la fin de l'année ou au milieu de l'année 2017 pour les dernières constructions.

Nous sommes en train de lancer sur le sud le même processus avec l'idée directrice de remettre de la mixité dans nos quartiers, faire en sorte de déghettoïser ces quartiers par des démolitions-reconstructions et limiter le nombre de logements sociaux au niveau de chacun de ces quartiers qui, je le rappelle, étaient des quartiers à 100 % de logements sociaux initialement.

Je crois qu'il faut saluer cette initiative, le fait qu'elle se mette en place très rapidement, le fait d'essayer de reloger. J'ai vu que l'un des objectifs fixés à la maîtrise d'ouvrage était de reloger dans les deux ans l'ensemble des personnes du bâtiment I et du bâtiment de la rue Gaston Cotte. Je crois me souvenir que, sur Mermoz Nord, les choses s'étaient passées beaucoup plus lentement. C'est très bien d'essayer d'accélérer le mouvement même si nous sommes sur un quartier plus petit mais ce n'est qu'un début et il faudra poursuivre les choses.

Nous sommes sur un travail de longue haleine, on a mis plus de 15 ans pour finaliser les choses sur Mermoz Nord. Depuis le contrat de plan Etat-Région en 2000, on aura finalisé en 2017, de même sur le sud et bientôt sur le quartier des États-Unis, je l'espère.

Comme vous le voyez, cet arrondissement continue sa rénovation, sa diversification et le développement de la mixité dans l'ensemble de ses quartiers les plus populaires.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Effectivement, cette convention de relogement est tout à fait intéressante et permet d'évoquer un dossier qui est passé à la Métropole mais qui n'est pas passé ici : l'ouverture de l'enquête publique pour le périmètre de la ZAC qui aura lieu cet été puisque l'opération Mermoz Sud se fait dans le cadre d'une ZAC dont le périmètre est soumis à enquête publique.

J'avais émis à la Métropole quelques remarques sur le périmètre mais également d'autres remarques sur le contenu et les objectifs de la ZAC. M. TOURNEBIZE, votre adjoint, vient de nous dire que le but était de réduire le taux de logements sociaux. Il aurait été agréable, lors de la présentation de ce dossier soit à la Métropole, soit ici, d'avoir des objectifs chiffrés. À un moment, il faut savoir de quoi on parle et savoir si l'objectif de mixité dont parle M. TOURNEBIZE est un objectif à deux tiers/un tiers, moitié/moitié ou autre puisque tout est envisageable à partir du moment où nous n'avons pas de chiffres.

Au-delà, ce périmètre de ZAC et ce quartier de Mermoz Sud posent aussi d'autres problèmes. Je pense en particulier aux deux écoles Pasteur et Olympe de Gouges qui sont dans des états que je qualifierais de catastrophiques mais il ne faut pas faire de catastrophisme, disons qu'ils mériteraient quelques travaux. Ce n'est pas le programme d'une ZAC mais, quand le quartier sera neuf, elles jureront au milieu de tout cela.

Le deuxième point, c'est que la piscine Mermoz est en périphérie de cette ZAC et pose aujourd'hui énormément de problèmes l'été, pose aussi un problème d'évolution et il serait bien qu'à moyen terme on pose clairement le problème sur la table et que l'on se demande ce qu'il faut faire de cette piscine qui utilise un tènement relativement grand pour deux mois et demi d'utilisation par an. Il serait donc souhaitable que l'on puisse un jour s'interroger soit sur une ouverture à l'année soit sur une reconversion du tènement qui, je pense, serait bénéfique pour tous les habitants du quartier du 8^{ème} mais également de la Métropole puisque cela semble être l'une de vos préoccupations, Monsieur le Maire, ce soir.

M. LE MAIRE.- Ma préoccupation, c'est la réalité. On a voté une loi, cela a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2015. C'est une réalité. C'est le seul endroit en France, on essuie sûrement un peu les plâtres mais je pense qu'à terme ce sera bénéfique pour l'ensemble. Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons nous payer des équipements, peut-être même une Maison de la Danse !

Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- Sur le volet scolaire, si les écoles Pasteur et Olympe de Gouges méritent des travaux complémentaires (c'est vrai que vous ne connaissez pas trop nos écoles publiques), un

restaurant scolaire a été ouvert depuis quasiment le début de l'année notamment sur l'école Pasteur qui en manquait depuis pas mal de temps. Un effort important de la Ville est également fait sur les investissements et les actions au sein des écoles Pasteur et Olympe de Gouges.

Si vous voulez que nous allions voir ensemble les écoles dans un état catastrophique, nous pourrions aller à Marseille, nous pourrions visiter des écoles dans un état de délabrement catastrophique.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? (Non)

Pour ce qui concerne les logements, je crois que vous n'aurez pas de chiffres. Ce n'est pas que nous ne voulons pas vous les donner mais, forcément, cela évoluera. M. TOURNEBIZE vous a dit que, pour l'opération Mermoz Nord, il a fallu plus de 15 ans. Dans cette opération pour Mermoz Sud, nous serons impactés par la révision du PLU-H.

Cela veut dire que, forcément, on cherche à rentabiliser socialement ce quartier qui est très bien situé, qui est à côté de lignes de transport fortes, à côté de Paris, à côté de l'autoroute, du périphérique. C'est un quartier en devenir à mon avis. Nous avons la volonté, comme nous l'avons fait partout ailleurs, d'aller vers une mixité de population. Nous voulons faire exactement la même chose sur Mermoz Sud mais ce PLU-H permettra de densifier.

Je pense que vous avez vu la même chose que moi, cette ZAC ne prenait pas complètement en compte les tènements, il y a des tènements privés à côté, il faut les prendre en compte pour ne pas laisser des verrous à l'intérieur de la rénovation de tout un quartier.

Vous aurez certainement ces chiffres, nous pourrions les extrapoler une fois que le PLU-H sera voté mais, aujourd'hui, nous n'en sommes pas là. De toute façon nous sommes partis au moins pour une quinzaine d'années.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

18. Modification du règlement intérieur des piscines municipales : mesures administratives en cas d'infraction au règlement intérieur. Approbation du règlement intérieur

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Les incivilités trop nombreuses qui se sont produites dans les piscines municipales l'été dernier, et pas seulement à Lyon, ont amené la Ville de Lyon et le service balnéaire de la direction des sports à adapter son organisation et à prendre en amont les mesures nécessaires.

Malgré les nombreuses dispositions prises chaque année en amont des ouvertures de piscines municipales comme les cellules de veille ou de vigilance, le recours à un prestataire de sécurité, la formation du personnel travaillant dans les centres nautiques en lien avec la police, la Ville de Lyon a décidé d'anticiper en renforçant l'autorité des directeurs d'établissement et en leur permettant d'exclure les mineurs de 12 à 18 ans ayant enfreint un point du règlement intérieur.

La priorité du service des sports de la Ville de Lyon reste la médiation et de contacter les parents pour les informer du manquement au règlement en cas d'infraction. De surcroît, le règlement intérieur est modifié afin que l'exclusion d'un usager puisse être formulée sur une durée déterminée, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Je vous invite à adopter favorablement ces deux modifications du règlement intérieur des piscines lyonnaises.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

Mme BONNIEL CHALIER.- Je m'abstiens.

19. Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'Association Lyon Floorball pour la participation de l'équipe féminine à la finale du Championnat de France de Floorball, le 17 avril 2016 à Orléans

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Le floorball est un sport collectif où 2 équipes de 5 joueurs s'opposent sur un petit terrain, plus un gardien par équipe. L'objectif est de mettre dans le but adverse une balle à l'aide d'une crosse. Je ferai sourire mes collègues, c'est du hockey sans patinoire ni patins. On évolue sur un terrain traditionnel.

La partie de cette délibération qui nous concerne est la deuxième. Nous sommes concernés par l'association qui fêtera les 9 et 10 juillet prochains le 10ème anniversaire du club dans le gymnase Dargent, avec l'organisation d'un tournoi dont le concept est unique en Europe, le Total Floorball.

Merci par avance de bien vouloir valider une subvention d'un montant de 1 500 € au bénéfice de l'association Lyon Floorball.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

20. Attribution d'une subvention d'équipement de 5 000 euros à l'Association Étoile Cycliste Lyon Monplaisir pour l'acquisition de vélos

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la ville de Lyon adopté le 9 juillet 2015 et de la rubrique de ce plan consacrée au soutien à l'équipement des clubs sportifs, il nous est proposé une subvention de 5 000 € au bénéfice de l'Étoile Cycliste Lyon Monplaisir dans le cadre du renouvellement de son parc de vélos.

Je vous remercie par avance de bien vouloir valider cette subvention d'équipement d'un montant de 5 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

21. Attribution d'une subvention d'équipement de 2 000 euros à l'Association Lyon Sprint Évolution pour l'acquisition de vélos

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

C'est le pendant de la délibération précédente : dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la ville de Lyon, une subvention d'équipement au bénéfice de Lyon Sprint Évolution pour un montant de 2 000 €, toujours dans le cadre du renouvellement du parc de vélos.

Je vous remercie par avance de bien vouloir valider cette subvention d'équipement d'un montant de 2 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

22. Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement

M. LE MAIRE.- Mme BACHA-HIMEUR qui est absente sera représentée par M. COHADE.

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous avons déjà approuvé ce genre de délibération. La Ville de Lyon effectue un certain nombre de travaux sur ses bâtiments propres, nous ne sommes pas soumis à dérogation et devons déposer des autorisations d'urbanisme.

Pour le 8^{ème}, nous sommes concernés par le gymnase de la Renaissance dans le cadre de la rénovation des équipements de chauffage et le cimetière de la Guillotière pour la construction de toilettes et du bureau d'accueil.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

23. Lyon 8^{ème} - Projet Urbain Partenarial / Parc Marius Berliet - Travaux d'aménagement d'éclairage public - Lancement de l'opération 68001003 pour des travaux d'éclairage public, affectation d'une partie de l'AP 2015-1 - programme 00013

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Nous avons adopté par différentes délibérations précédemment la mise en place du PUP dit PUP Berliet. Ce projet de convention partenariale avec l'aménageur prévoira des équipements publics sur le secteur.

Nous avons également des voiries et il convient de procéder à l'éclairage de ces équipements et de ces voies.

La Ville de Lyon étant compétente en matière d'éclairage public, il convient d'adopter le financement de ces éclairages sur les voies nouvelles, sur les voies qui sont périmétrales, également pour la placette devant le groupe scolaire.

Pour rappel, dans le cadre du PUP, la participation de l'aménageur est demandée suivant les modalités suivantes :

- pour les voies nouvelles, une participation à hauteur de 85 % ;
- pour les voies périmétrales, une participation à hauteur de 50 % ;
- pour la placette du groupe scolaire, une participation à hauteur de 25 %.

L'ensemble des travaux est estimé pour un montant total de 150 000 € TTC.

Je vous prie de bien vouloir adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

24. Programmation 2016 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance **- Attribution de subventions à différentes associations**

M. PEREZ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Ce dossier concerne la programmation financière pour 2016 du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Cette programmation s'inscrit dans un triple cadre :

- Dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance signée avec l'État le 10 décembre 2014.

- Dans le cadre de la ZSP créée fin 2013 sur les quartiers Langlet-Santy, Mermoz et partie sud des États-Unis.

- Dans le cadre du volet sécurité prévention du contrat de ville que vous avez approuvé dans cette instance en novembre 2015.

Cette programmation s'articule autour de six thèmes prioritaires :

- la prévention des jeunes de 12 à 25 ans exposés ;
- la prévention de la récidive ;
- les actions de prévention en milieu scolaire ;
- la médiation sociale et citoyenne ;
- l'aide aux victimes et notamment les violences faites aux femmes ;
- la justice de proximité et l'accès au droit.

Ce sont 21 projets qui vous sont présentés dans un tableau de 5 pages pour un total de 179 926 €.

Parmi ces projets, deux concernent le 8^{ème}, des opérations de médiation scolaire menées par deux organismes de médiation, chacune pour 4 000 € :

- AMELY pour le collège Grignard
- ALTM pour le collège Longchambon

Les 19 autres projets concernent le reste de Lyon.

Si elles recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter ces décisions portant attribution de subvention et d'approuver les conventions entre la Ville de Lyon, AMELY et ALTM.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

25. Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (opération été, animation, protection de la santé) pour un montant total de 12 400 euros

Mme SANDRIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs,

La Ville de Lyon développe une politique de lutte contre l'exclusion et l'isolement axée notamment sur un soutien fort aux associations qui interviennent en direction des personnes âgées.

Ce soutien se concrétise par une aide au financement d'actions spécifiques destinées à rompre l'isolement des personnes âgées au sein de la cité et de la protection de la santé.

L'objectif est d'aider les personnes âgées isolées et les personnes âgées à mobilité réduite à participer à la vie sociale et lutter contre la solitude et la dépendance.

La Ville de Lyon soutient et encourage également les initiatives d'organismes associatifs dont l'objectif est de proposer des sorties ludiques ou culturelles répondant aux souhaits et capacités des personnes âgées.

Plusieurs associations ont fait état de projets annuels et d'actions ponctuelles et peuvent bénéficier d'une contribution de notre collectivité.

Pour notre arrondissement, sont concernés :

- le Comité Loisirs Activité de la résidence Sarrazin pour les résidents de l'EHPA Jolivot, pour un montant de 500 € ;
- l'association Au Plaisir de Tous pour l'EHPA Chalumeaux pour un montant de 500 €.

Eu égard au contenu opportun de l'action conduite par chacune de ces associations au bénéfice des personnes âgées présentes au sein de l'agglomération lyonnaise, il me semble opportun de donner une suite favorable aux demandes de financement formulées.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

26. Attribution de subventions pour un montant total de 4 500 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon

M. AUZAL.- Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, chers collègues,

Pour assurer et garantir le maintien d'une offre commerciale de qualité pour les Lyonnais, la Ville de Lyon a l'habitude d'accompagner des démarches de plusieurs associations. Pour ce soir, il s'agit de l'association du quartier Auguste Comte pour son opération Tapis Rouge. C'est un budget prévisionnel de 14 000 € pour cette soirée Tapis Rouge. La Ville de Lyon propose d'allouer à l'association du quartier Auguste Comte une subvention de 3 000 €.

La deuxième est l'association Interfel, l'interprofession des fruits et légumes frais qui organise tous les ans sur l'ensemble du territoire national la semaine « Fraich'attitude ». À Lyon, la fête des fruits et légumes se traduit par l'organisation d'une journée sur la place Carnot le 15 juin 2016. Cette année, Interfel accueillera une délégation de villes américaines.

Il convient de préciser que l'association Interfel appuie régulièrement les opérations d'animation des marchés de la ville de Lyon, notamment la Croix-Rousse et Monplaisir, en mettant du personnel à disposition le week-end, comme c'était le cas le week-end dernier sur le marché place Ambroise Courtois.

Le budget prévisionnel de l'association Interfel pour la réalisation de cette action est de 7 619 €, la Ville de Lyon propose d'allouer à l'association une subvention de 1 500 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mesdames et messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

27. Illuminations 2015 : attribution de subventions complémentaires pour un montant de 21 331 euros

M. AUZAL.- C'est la suite de ce que nous avons voté le 16 novembre 2015 pour les Illuminations portées par les associations de commerçants. Cette année l'UCAM, pour l'avenue des Frères Lumière, avait porté les Illuminations à hauteur de 22 500 €, elle avait touché 10 000 € au mois de novembre, il s'agit de compléter par le versement du solde de la somme due qui est de 1 250 €.

Je tiens à féliciter l'UCAM pour la qualité de son intervention et son dynamisme, notamment son président Raphaël SELOSSE qui a notre entier soutien.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

28. Programmation financière 2016 au titre du projet éducatif de territoire (volet extrascolaire)

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Lors des précédentes délibérations, nous avons attribué les aides aux écoles pour des opérations en temps scolaire à certaines associations pour le volet périscolaire et donc, aujourd'hui, nous sommes concernés pour des actions qui se déroulent sur toute l'année 2016 sur le volet extrascolaire, donc les autres temps de l'enfant, qui sont conformes aux objectifs du PEDT que nous avons déjà approuvé en Conseil d'Arrondissement et qui s'appuient sur les problématiques suivantes :

- le droit à l'éducation pour chacun et pour tous ;
- l'équité et la lutte contre les discriminations ;
- les questions liées à la place des familles et donc de la coéducation ;
- la cohérence et la continuité éducative sur tous les temps de l'enfant.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés par plusieurs délibérations au profit de :

- EbulliScience pour deux fois, sur une opération de reconduction autour des questions d'animations scientifiques pour les enfants et des actions autour de l'égalité garçon/fille.
- Le centre social des États-Unis pour le portage du ticket sport culture.
- L'ACEPP pour la mobilisation et le soutien aux familles, notamment sur Langlet-Santy et États-Unis.
- Arts et Développement sur des actions en extérieur.
- Le comité du Rhône Handisport pour des actions sur le handisport scolaire.
- La Souris Verte sur la question du handicap, notamment pour les enfants en maternelle.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ?

Madame TAZDAIT ?

Mme TAZDAIT.- Nous voterons évidemment ce rapport mais, un peu en marge, j'ai eu connaissance du vent de panique autour des inscriptions concernant les enfants qui seraient concernés par le secteur de Marie Bordas. Je voulais avoir l'opinion de M. LEVY sur ce qui se passe puisque cela semble un peu contaminer l'ambiance du quartier entre parents.

Les parents sont inquiets du lieu où seront inscrits leurs enfants, c'est une école qui déborde déjà.

M. LEVY.- En effet, sur le secteur Moulin à Vent, il y a une forte pression démographique et donc une demande assez importante de scolarisation des enfants, également en petite section de maternelle. La mairie d'arrondissement a mis en place des temps pour éviter que toutes les familles dans tous les quartiers viennent au même moment inscrire leurs enfants. Cela se fait également sur un autre secteur comme celui de Monplaisir où il y a une pression démographique forte, notamment sur quatre écoles.

Sur l'école Marie Bordas, c'est tout simplement un problème de communication avec une interprétation d'informations données par la municipalité qui a généré, et c'est tout à fait légitime, une inquiétude de la part de certaines familles puisque, juridiquement, nous sommes obligés de tenir compte des enfants qui ne sont pas actuellement scolarisés sur Marie Bordas mais qui dépendent de ce secteur.

Forcément, ils sont dans les bases statistiques et le temps que les familles déposent les demandes de dérogation, que la mairie puisse les traiter, nous sommes au mois de mai, nous sommes sur une période encore assez tôt pour les inscriptions. Nous avons fixé un certain nombre de critères et de priorités, notamment liés aux fratries, aux enfants scolarisés dans les écoles et, en liaison avec les services de la mairie d'arrondissement, la situation devrait être régularisée dans les prochains jours.

J'ai régulièrement les responsables des associations de parents d'élèves au téléphone, voici encore deux jours, la situation se réglera au fur et à mesure mais elle ne peut pas l'être du jour au lendemain, ce qui a généré peut-être un certain nombre de questions et d'inquiétudes, mais tout ceci est pris très au sérieux par tout le monde et la question devrait être résolue dans les prochains jours.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ?

Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire,

J'avais effectivement interrogé Franck LEVY sur ce sujet voici quelques semaines quand le problème m'était revenu aux oreilles, il m'avait fait exactement la même réponse que je m'étais empressé d'aller reporter aux parents qui m'avaient interpellé. Ceux-ci m'ont quand même dit que, sur cette école, il y avait, au-delà des problèmes d'inscription liés a priori à un problème de compréhension entre plusieurs personnes, des effectifs de maternelle, grande section en particulier, qui étaient d'ores et déjà supérieurs aux effectifs possibles en classe de cours préparatoire. Si l'on inclut quelques nouvelles

familles liées à une démographie logement dans ce quartier que tout le monde connaît, quelles sont les solutions à moyen terme ?

Il y a des problèmes de gestion d'inscription mais, au-delà, une pression du quartier qui fait que, très rapidement, les effectifs disponibles en primaire ne suffiront pas et que des parents qui avaient jusqu'à maintenant la possibilité d'inscrire leurs enfants en maternelle à l'école Marie Bordas n'auront pas cette possibilité demain.

M. LEVY.- Tous les enfants actuellement scolarisés à l'école Marie Bordas en grande section seront l'année prochaine en CP à Marie Bordas. L'information a été donnée de manière très claire et très transparente. Après, c'est vrai qu'il y a une pression démographique assez forte sur le secteur, nous travaillons également avec l'école limitrophe, l'école Philibert Delorme, qui a cette année une légère baisse d'effectifs notamment en maternelle. Nous travaillons au mieux de manière à faire en sorte que ceux qui sont le plus près d'une école puissent y aller. Les choses se gèrent de cette manière.

M. LE MAIRE.- Merci.

Plus d'autres demandes de parole ? (Non)

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

29. Attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Nous avons en effet deux rapports qui se suivent et qui concernent les actions portées à l'intention soit des jeunes adolescents de 14-18 ans pour des chantiers loisirs, soit des jeunes de 16-25 ans pour des chantiers éducatifs portés par la SLEA et l'ADSEA.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés par deux actions portées par nos MJC :

- La MJC Monplaisir pour des actions de chantiers de jeunes sur le gymnase Kennedy.
- La MJC Laënnec Mermoz pour plusieurs chantiers qui se déroulent pendant l'année pour de l'entretien d'espaces verts notamment.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

30. Attribution de subventions à des associations dans le cadre du dispositif national "Ville Vie Vacances" - Programmation initiale 2016

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

La Ville de Lyon gère pour le compte de l'État le dispositif « Ville Vie Vacances » qui permet d'accompagner des associations, notamment d'éducation populaire mais pas uniquement, sur des opérations de prévention vacances qui s'adressent notamment à des jeunes en situation de rupture ou d'échec scolaire.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés par une action portée par la MJC Monplaisir dans le cadre du dispositif « On est en vacances » pour un montant de 5 000 €.

À noter également une action portée par le Comité du Rhône du Rugby à XIII et par le centre social Mermoz sur des animations 11-15 ans.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

31. Programmation financière 2016 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les MST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 227 471 euros

Mme RUNEL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à diverses associations qui interviennent dans le champ de la lutte contre le sida, la prévention des addictions et la santé mentale.

La Ville de Lyon se donne toujours pour mission de mener une politique de réduction des risques et de prévention en matière de santé. Nous nous intéressons également aux questions de santé mentale avec notamment la création des conseils locaux de santé mentale.

Aussi, en concertation avec l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes Auvergne, la Ville de Lyon souhaite poursuivre son soutien aux initiatives, notamment dans les domaines suivants :

- la lutte contre les addictions ;
- inciter les Lyonnais au dépistage du sida ;
- accueillir et soutenir les malades et leurs familles ;
- renforcer l'accompagnement psychosocial ;
- prendre en compte la souffrance psychique.

Dans le 8^{ème} arrondissement, plusieurs acteurs bien identifiés, avec qui nous travaillons depuis de longues années, comme l'Association pour l'étude du dépistage et de l'hépatite C, DA TI SENI, Génération Future ou encore l'ARHM, sont concernés.

L'ensemble du coût de ces subventions s'élève à 227 471 €.

Je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

32. Programmation financière 2016 au titre du volet santé du contrat de ville - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations pour un montant total de 140 000 euros

Mme RUNEL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le contrat local de santé sur la période 2015-2019, comme le volet santé du contrat de ville qui s'étendra sur 2015-2020, présente les orientations de la politique de solidarité conduite par la Ville de Lyon.

L'enjeu principal est donc la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé, et plus précisément dans les quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville.

C'est également l'objectif des Ateliers Santé Ville (ASV) qui sont bien connus et identifiés par les habitants et les acteurs, et dont nous avons la chance d'avoir deux coordinatrices qui œuvrent sur notre arrondissement avec les élus et les associations.

Cela permet une mobilisation à la fois citoyenne mais aussi de professionnels qui interviennent conjointement dans les différentes pratiques et les différents projets qui peuvent être développés sur notre arrondissement.

Vous avez dans le rapport les différentes actions qui sont présentées par différentes associations qui interviennent sur des arrondissements ou sur l'ensemble de la ville de Lyon, notamment l'ADES qui intervient avec nous depuis de nombreuses années.

Je vous propose donc de pouvoir soutenir ces actions et d'attribuer des subventions pour un montant total de 140 000 €.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

33. Questions écrites au Maire de Lyon

M. LE MAIRE.- C'est le tour du 8^{ème} pour le prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 6 juin. Je vais vous en donner lecture. Nous avons le droit à trois questions.

La première question portera sur la sécurité et la vidéoprotection.

« Le 8^{ème} arrondissement est particulièrement concerné par les problèmes de tranquillité et les nuisances auxquelles doivent faire face nos concitoyens au quotidien, et qui pèsent sur la cohésion sociale dans nos quartiers.

La zone de sécurité prioritaire (ZSP), mise en place en 2014 sur l'arrondissement, s'étend du sud des États-Unis à Mermoz Nord en passant par Langlet-Santy et Mermoz Sud. Si elle donne de bons résultats, elle ne résout pas le déficit chronique d'effectifs de police sur le secteur. Le commissariat du 8^{ème} arrondissement est régulièrement cité parmi les moins bien lotis au niveau national. La soixantaine de policiers pour près de 85 000 habitants ne permet pas d'assurer une sécurité de proximité dans les quartiers les plus sensibles.

Le ministre de l'Intérieur a récemment annoncé un renforcement des effectifs de police sur nos territoires. Disposez-vous, Monsieur le Maire, d'éléments nouveaux notamment en ce qui concerne l'affectation de ces forces de l'ordre supplémentaires ?

Par ailleurs, la vidéoprotection est un outil parmi d'autres afin de renforcer la sécurité publique, notamment de nourrir les investigations. Pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous donner des éléments de projet et de calendrier au sujet du déploiement de la vidéoprotection sur les quartiers Mermoz et Langlet-Santy ? »

C'est donc la première question que nous poserons au maire de Lyon concernant le 8^{ème} arrondissement.

Je la mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

La deuxième question concerne les équipements publics du PUP Berliet :

« Le Projet urbain partenarial Berliet, qui concerne le tènement des anciennes usines du constructeur automobile et s'étend sur 2,7 hectares, voit sortir de terre à l'heure où nous parlons des centaines de logements. Début 2019, ce seront plus de 600 appartements qui auront vu le jour, dont 25 % en locatif conventionné.

Cette dynamique immobilière s'inscrit dans un contexte de hausse démographique continue sur le 8^{ème}, avec en moyenne 1 000 habitants supplémentaires chaque année. Cette hausse nous astreint à des efforts constants en termes d'équipements publics afin de répondre aux nouveaux besoins des familles : voiries, espaces verts, équipements sportifs, établissements d'accueil petite enfance ou encore groupes scolaires. La demande se fait parfois pressante.

C'est dans ce contexte et dans ce partenariat que le nouveau groupe scolaire et la nouvelle crèche, programmés sur ce quadrilatère en mutation, doivent être construits dans les années à venir.

Pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous donner des éléments de projet et de calendrier au sujet de ces deux équipements publics qui sont vivement attendus par les habitants du 8^{ème} ? »

Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous approuvons forcément et bien évidemment la première question qui est une préoccupation que vous connaissez. J'ai pour habitude de dire tous les ans quand reviennent les questions du 8^{ème} que je trouve très dommage que vous n'associez pas l'opposition à la rédaction de ces questions, sachant que nous aurions certainement des questions un peu plus acerbes et un peu plus pertinentes.

C'est tout à fait le cas de cette deuxième question, à mon goût ni acerbe ni pertinente. J'écouterai avec beaucoup d'attention la réponse que ne manquera pas de vous faire Monsieur le Maire de Lyon. Je ne vois pas quels éléments nouveaux il est susceptible d'amener sur ce projet du PUP Berliet qui est aujourd'hui bien avancé et dont les tenants et aboutissants sont, sauf erreur de ma part, connus de tout le monde.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur cette question. Si vous cherchez des sujets, nous pouvons faire plaisir à M. LEVY et demander à Monsieur le Maire où en est le groupe scolaire promis au Grand Trou et à quelle échéance il sera ouvert. Je pense que cela résoudrait beaucoup de problèmes.

M. LE MAIRE.- Monsieur BOUDOT ?

M. BOUDOT.- Je voulais simplement dire à M. GUILLAND, qui est plus ancien que moi dans cette assemblée, qu'il faut qu'il s'y fasse. Les questions sont coordonnées par rapport aux réponses qui sont déjà écrites. Il faut qu'il le sache parce qu'on se rend bien compte que ces questions d'arrondissement, finalement, sont un dialogue entre mêmes membres de la majorité et il ne se passe jamais rien.

Si vraiment vous voulez avoir des questions qui remontent du terrain, associez l'opposition, associez même plus largement, mais cette espèce de dialogue de sourds ne représente rien. C'est de la pure forme Monsieur le Maire. Très bien.

M. LE MAIRE.- Vous avez tout à fait raison, ces questions ne servent à rien du tout. Je vous le dis depuis longtemps. C'est une règle que nous nous sommes imposée à Lyon, nous posons des questions pour lesquelles nous aimons bien entendre les réponses. Comme ce sont des réponses que nous connaissons un peu à l'avance, elles nous font plaisir et c'est pour cette raison que nous posons ces questions.

J'ai demandé à mes collègues du 2^{ème} et du 6^{ème}, ils m'ont dit qu'ils ne donnaient pas la parole à l'opposition. Je fais la même chose dans le 8^{ème}.

Je vais poser une troisième question puisque j'ai droit à trois questions et que j'aime bien les réponses qui me font plaisir. Avant, je ferai voter la deuxième. Je comprends très bien votre réticence. Je ne les regarde plus parce que c'est un peu énervant mais les questions au gouvernement à l'Assemblée ou au Sénat, quelle que soit la majorité, sont exactement les mêmes. Les députés de la majorité posent des questions pour valoriser l'action du gouvernement et les députés de l'opposition posent des questions pour ennuyer le gouvernement. C'est ainsi.

C'est un peu ridicule, je suis d'accord avec vous, mais cela fait partie des us et coutumes qu'il faudrait sûrement changer. Je suis bien d'accord pour changer ce genre de chose, même pour changer beaucoup d'autres choses. On pourrait même arriver à la VI^{ème} République dans notre pays parce que je pense que nous avons besoin de revoir nos institutions mais nous n'en sommes pas là.

Je mets cette deuxième question aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

La troisième question, qui nous fera plaisir aussi, porte sur le projet du centre social sur le site de l'ex-Maison du Peuple :

« La Maison du Peuple, initialement créée par des Anciens Combattants, fut de 1922 jusqu'à récemment un lieu de partage, de loisir, de culture et de convivialité, accueillant des locaux syndicaux, un bar-restaurant associatif, des expositions, des associations ou encore un terrain de pétanque. Le site, situé avenue Général Frère, est aujourd'hui appelé à connaître une mutation suite aux difficultés financières rencontrées par l'association gestionnaire qui ont conduit à sa dissolution.

Face aux besoins d'évolution du centre social Langlet-Santy, qui est à l'étroit et enclavé dans ses locaux actuels, la question de sa relocalisation était posée et a été programmée à la PPI 2015-2020 par la Ville de Lyon. Le site de la Maison du Peuple est tout désigné pour accueillir ce centre social nouvelle génération, qui a vocation à être plus vaste et plus ouvert sur l'ensemble du quartier La Plaine Santy.

Pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous donner des éléments de projet et de calendrier relatif à ce projet de centre social implanté sur l'ancien site de la Maison du Peuple ? »

Nous allons attendre sa réponse.

Y a-t-il des demandes de parole sur cette troisième question qui est très pertinente ?
(Non)

Je mets donc cette question aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

34. Questions diverses

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions diverses ?

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La première question sera très courte, c'est une citoyenne qui me l'a posée parce qu'elle l'avait déjà posée à plusieurs instances dans le cadre de la mairie : le coût du jardin qui a été rénové, fort bien d'ailleurs. Cette personne demande que les citoyens sachent combien cela a coûté.

M. LE MAIRE.- Nous avons dû délibérer, nous vous apporterons la réponse. Ce n'est pas secret, loin de là, cela doit être autour de 460 000 € de mémoire. Nous vous donnerons le chiffre exact.

M. MORIN.- Ma deuxième question sera également écourtée du fait de la première question que Monsieur le Maire posera à Monsieur le Maire, et aussi du fait de l'excellent rapport de M. PEREZ. Si nous nous sommes abstenus au lieu de voter pour, ce n'est pas parce que la qualité n'y était pas mais parce que, malgré tout ce qui a été fait, malgré la vidéosurveillance, il y a toujours des incivilités (c'est le terme des journalistes, j'appellerais cela des actes de banditisme) qui sont faites le plus souvent par des mineurs avec de véritables rodéos à moto, cylo ou automobile, et qui peuvent entraîner certainement de graves blessures des auteurs qui seraient punis ainsi mais on ne peut pas s'en réjouir, mais aussi de la population qui est autour.

Ne faudrait-il pas envisager des actions encore plus en amont autres que les simples vidéosurveillances qui ne semblent pas les inquiéter ? Je n'ai pas de solution, je pose la question.

M. LE MAIRE.- La vidéosurveillance apporte une certaine réponse. Il est bien évident que le travail de la police sur l'ensemble du 8^{ème} arrondissement apporte aussi d'autres réponses, très efficaces d'ailleurs. Si vous avez suivi la presse ces derniers temps, la police nationale et la police municipale ont mené plusieurs actions avec de vrais résultats.

Vous savez que nous pouvons multiplier le nombre de policiers, et nous n'en avons pas assez dans le 8^{ème} arrondissement puisque nous posons une question dans ce sens-là, nous n'arrêterons jamais toutes ces incivilités. Dans la société, ce n'est jamais tout blanc ni tout noir. Toute société a ses tares.

Nous travaillons pour essayer de réduire toutes ces tares, mais il faut savoir que vivre en société, cela demande forcément des structures comme de la police, des assistantes sociales, des médecins, toutes ces choses qu'il faut dans la société pour essayer de vivre ensemble.

D'autres questions diverses ?

M. BOUDOT.- Monsieur le Maire, pour vous compléter, vous avez peut-être oublié un mot important, c'est la justice, et la justice qui n'est pas laxiste. Or, actuellement, sur le terrain, dans les quartiers, dans toutes les villes de France, on se rend bien compte que la conséquence directe de ce laxisme d'État depuis des années déjà (c'était vrai sous Nicolas SARKOZY mais beaucoup moins que sous le gouvernement actuel), c'est que nous en payons les conséquences directement dans les villes.

Ce mot « justice » est le plus important je crois dans ce débat.

M. LE MAIRE.- C'est le législateur qui fait les lois.

Madame AUZIAS ?

Mme AUZIAS.- Sur la ligne C23, est-ce qu'une décision a été prise quant à son maintien ou son remplacement par la ligne C25 ?

M. LE MAIRE.- Elle sera remplacée par la C25, c'est certain, au moins en changeant de terme. Après, il est toujours prévu que cette ligne aille à la Part-Dieu et n'aille plus aux Cordeliers. Comme elle ne doit être mise en place qu'au 1^{er} septembre, nous ne pourrons pas donner de chiffre avant.

Comme on vous l'a dit, d'après les études faites, une infime partie d'usagers était intéressée pour aller aux Cordeliers. Depuis que le SYTRAL veut supprimer cette ligne, tout le monde veut aller aux Cordeliers ! J'ai bien compris. Quitte à se perdre parce que beaucoup ne connaissent pas ce quartier mais c'est ainsi.

Après, on verra bien qui monte vraiment dans le bus et qui veut aller aux Cordeliers le moment venu, mais ce sera une étude qui sera faite forcément après le mois de septembre.

D'autres questions diverses ?

Mme RUNEL.- Très rapidement, et pour finir sur une note festive et positive, je rappelle le pique-nique des voisins organisé par l'ensemble des conseils de quartier qui se tiendra sur cinq lieux de l'arrondissement : place Jean Mermoz, place du 8 mai 1945, au jardin de la mairie qui vient d'être rénové, parc Nelson Mandela et rue de la Fraternité.

Je vous invite à y participer ce vendredi à partir de 19 heures.

M. LE MAIRE.- Merci. Plus de demande de parole ? (Non)

Merci pour votre participation et bonne soirée.

(La séance est levée à 21 heures 14).